

# Communiqué

Pour diffusion immédiate

## **Algues bleues**

*Présentation du bilan 2008*

*du plan d'action environnemental de Saint-Félix-d'Otis*

**Saint-Félix-d'Otis, le 4 juin 2009** - Suite à l'adoption, en avril 2008, de son plan d'action environnemental pour maintenir la qualité des plans d'eau de son territoire, le maire de Saint-Félix-d'Otis, Monsieur Jean-Marie Claveau, a présenté ce matin le bilan, qu'il a qualifié de positif, des actions posées au cours de la dernière année en vertu de ce plan. La présentation a également permis de faire le point sur les actions qui seront mises en œuvre en 2009 quant à la poursuite du plan environnemental.

Un des principaux éléments du plan d'action concernait l'adoption d'une réglementation régissant les installations septiques. Le premier règlement, adopté en mai 2008, vise à s'assurer de la conformité des installations septiques sur l'ensemble du territoire. C'est ainsi qu'au cours de l'année 2008, 294 inspections d'installations septiques ont été réalisées et 32 de ces inspections ont mené à un résultat positif nécessitant la réfection de ces installations pour qu'elles soient conformes. À ce nombre s'ajoutent 95 autres propriétaires ayant fait la demande de permis pour la réfection de leurs installations sans effectuer de test. C'est donc 127 installations septiques qui ont été remplacées en 2008.

Le second règlement, adopté en 2008 et mis en vigueur en 2009, introduit quant à lui une politique de vidange périodique obligatoire de l'ensemble des installations septiques situées sur le territoire de la municipalité. Ainsi, la vidange sera obligatoire à tous les deux (2) ans dans le cas des résidences isolées permanentes et à tous les quatre (4) ans dans celui des résidences isolées saisonnières. Les services d'*Environnement Godin* ont été retenus pour un contrat de service à prix fixe, établi à 135\$ par vidange, pour une durée de 4 ans. Ces frais sont répartis sur le compte de taxes des citoyens, selon la fréquence des vidanges nécessaires.

Un autre élément important du plan d'action était la mise en œuvre du programme de renaturation des bandes riveraines, en association avec le Comité de l'environnement de Chicoutimi (CEC). Le but de ce programme était d'inviter les propriétaires de terrains en bordure des lacs et des cours d'eau à effectuer des travaux d'aménagement et de renaturation des bandes riveraines. Au cours de l'été 2008, 98 terrains ont été aménagés, dont 50 autour du lac Goth et 36 autour du lac Otis. La municipalité de Saint-Félix-d'Otis a contribué financièrement à la réalisation des travaux en assumant la totalité des frais de main-d'œuvre et de matériaux, ainsi que 50% des frais d'acquisition des végétaux. Le CEC s'est quant à lui occupé de la coordination et de la mise en œuvre du programme.

Parallèlement à ces actions d'envergure majeure, plusieurs autres éléments concrets ont été réalisés en conformité avec les objectifs du plan environnemental. Ainsi, une deuxième ressource en inspection municipale est en poste à temps plein depuis avril 2008 et la municipalité a fait l'acquisition d'un logiciel informatique spécialisé lui permettant de gérer efficacement tous les

dossiers d'installations septiques. Une lettre a également été envoyée aux principales études de notaires de la région pour solliciter leur collaboration à inciter les nouveaux propriétaires riverains à communiquer rapidement avec la municipalité afin qu'ils reçoivent l'information nécessaire avant d'entreprendre tout travaux sur leur propriété. La campagne de sensibilisation et d'éducation a également porté fruits, puisqu'une vingtaine de trousse de riverain ont été remises aux nouveaux propriétaires riverains ou demandeurs de permis de construction en zone de villégiature. La version électronique de la trousse est toujours disponible sur le site Internet de la municipalité, et donc à la disposition de tous les citoyens qui désirent la consulter.

Finalement, la vision à long terme, orientée vers le développement durable et la prévention, adoptée par le conseil municipal de Saint-Félix-d'Otis via son plan d'action environnemental implique évidemment la poursuite de ses actions. À ce titre, il est prévu en 2009 de poursuivre l'application du règlement sur la conformité des installations septiques et 22 installations devront être inspectées cette année, puisqu'elles ont atteint le cap des 15 ans de construction. La mise en œuvre du règlement sur la vidange des fosses septiques est également au programme avec 348 vidanges de prévues, ainsi que la reconduite du programme de renatualisation des berges, toujours en partenariat avec le CEC.

- 30 -

**Source :** Iris Paquette-Perreault  
Agente de développement  
(418) 544-5543 (103)  
[ipaquette@clddufjord.ca](mailto:ipaquette@clddufjord.ca)